

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil D'Administration  
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale  
des Pays de l'Aigle**

**Séance du 19 janvier2026.**

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du douze janvier, se sont réunis pour un Conseil d'Administration dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

**NOMBRE DE MEMBRES**

<b>En EXERCICE</b>	<b>19</b>
<b>PRESENTS</b>	<b>12</b>
<b>VOTANTS</b>	<b>13</b>

**DATE DE LA  
CONVOCATION**

12/01/2026

**OBJET**

**Débat d'Orientation  
Budgétaire.**

Acte reçu en préfecture le  
**02 février 2026**

Publié en ligne le  
**02 février 2026**

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,  
Nathalie LENÔTRE



**Etaient présents :** Alain BOUVIER, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Hugo DUPONT, Paule GOUIN, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Nathalie LENÔTRE, Sylvie MOLERO, Delphine PRIEUR, Jean SELLIER, Sophie THERY.

**Pouvoirs :** Isabelle CLOUCHÉ donne pouvoir à Hugo DUPONT.

**Absents excusés :** Isabelle CLOUCHÉ, Camille DAEL, Paule KLYMKO, Abdellah LHESSANI.

**Absents :** Fleur GOSSELIN, Christophe PAPILLON, Nathalie RIBAULT.

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du conseil d'administration que le Code général des collectivités territoriales prévoit la tenue dans les dix semaines qui précèdent l'adoption du budget primitif d'un débat sur les orientations budgétaires sur la base d'un rapport transmis à l'ensemble des membres du conseil d'administration du CIAS des Pays de L'Aigle.

Le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 a été élaboré dans un contexte particulier du fait des nombreuses incertitudes relatives à l'adoption du budget de l'Etat et sur son contenu pour ce qui concerne les collectivités territoriales.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1, L5211-36 et L5217-10-4 ;
- Considérant qu'il y a lieu de débattre sur les orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget ;
- Considérant la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'exercice 2026.

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :**

- **PREND** acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport transmis et commenté en séance.

**VOTE : UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.

► PÔLE PETITE ENFANCE

► PÔLE SOLIDARITE ET INSERTION

► PÔLE ANIMATION SOCIALE

► PÔLE PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

► PÔLE COORDINATION SOCIALE

► LA DIRECTION GENERALE

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

CIAS des PAYS  
de L'AIGLE



# SOMMAIRE

## ► CADRE D'ELABORATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

P 03 > Le cadre d'élaboration du Débat d'Orientation Budgétaire

P 05 > Le CIAS et ses missions

P 07 > Les ressources humaines et les moyens financiers

## ► PÔLE PETITE ENFANCE – Page 11

## ► PÔLE SOLIDARITE ET INSERTION – Page 13

## ► PÔLE ANIMATION SOCIALE – Page 15

## ► PÔLE PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

P 19 > La résidence autonomie « Les Archers »

P 20 > L'EHPAD de Glos la Ferrière

## ► PÔLE COORDINATION SOCIALE LOCALE – Page 21

## ► LA DIRECTION GENERALE – Page 24

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20260119-2026-01-19-001-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026

Le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales. Il constitue la première étape du cycle budgétaire d'une collectivité territoriale. Conformément aux dispositions de l'article 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif. Ce débat, qui a pour but de renforcer la démocratie locale selon les termes de la cour des comptes, conduit effectivement à soumettre à l'assemblée un budget élaboré par l'exécutif local qui en a la charge. Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

#### **- Les objectifs du débat d'orientation budgétaire :**

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

#### **- Les obligations légales**

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) créée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales. Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi. L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2312-1, L. 3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter, à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de

3 500 habitants et leurs établissements publics, ainsi que les départements. De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3500 habitants et les Départements, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail). La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire. En effet, le II de l'article 13 de la LPFP ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat.

Il s'agit des objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé, comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Le contexte économique et réglementaire ne peut être ignoré dans la définition des orientations budgétaires 2022

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20260119-2026-01-19-001-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026

# LE TERRITOIRE DES PAYS DE L'AIGLE



## 1994

15 communes composent la communauté de communes du Pays de L'Aigle. Bassin de vie de 20 000 habitants, il constitue le 4ème pôle urbain du département de l'Orne.

## 2013

25 communes se sont regroupées au sein d'une communauté de communes depuis le 1er janvier 2013, à la suite de la fusion des communautés de communes du Pays de L'Aigle, du Pays de la Marche et la commune des Aspres. Bassin de vie de plus de 21 000 habitants.

## 2017

30 communes se sont regroupées au sein d'une communauté de communes depuis le 1er janvier 2017, à la suite de la fusion des communautés de communes du Pays de L'Aigle et de la Marche, et du canton de la Ferté en Ouche. Bassin de vie de presque 26 000 habitants.

## 2018

Rattachement de Fay et Mahéru à la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle.  
4EME POLE URBAIN DU DEPARTEMENT DE L'ORNE

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20260119-2026-01-19-001-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026



# LE CIAS ET SES MISSIONS

## DÉFINITION

Les missions d'un CIAS sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles, qui stipule qu'il « anime une action générale de prévention et de développement social dans [les communes], en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. »

### Missions obligatoires :

- Aide Sociale Légale : participation à l'instruction des demandes d'aide sociale légale.
- Analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population, et notamment des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.
- Tenue à jour d'un fichier des bénéficiaires de l'aide sociale légale ou facultative.
- Action générale de prévention et de développement social dans [les communes] en étroite liaison avec les institutions publiques et privées.

### Missions facultatives :

- Possibilité d'intervenir sous forme de prestations remboursables ou non.
- Création et gestion de services et établissements sociaux et médico-sociaux, soumis par la législation à des évaluations internes et externes.

## LES VALEURS ET PRINCIPES D'ACTION

L'action du CIAS des Pays de L'Aigle et de ses agents repose sur trois valeurs fondamentales :

- Le respect de la personne : attitude neutre et sans jugement en toute circonstance, respect de la dignité de chacun, garantie du libre-arbitre et de l'exercice libre de la citoyenneté.
- L'équité : traitement équitable et adaptation aux besoins et demandes de chacun.
- La non-discrimination : accompagnement de toute personne quels que soient son sexe, sa situation, sa nationalité, sa religion, ses opinions politiques et quels que soient les sentiments que cette personne puisse inspirer.

## LES PRESTATIONS

Concrètement, l'action du CIAS des Pays de L'Aigle s'articule autour de 5 axes :

- L'accompagnement des publics en situation de fragilités : election de domicile, aide légale, accompagnement social RSA, veille sociale, aide financière et logement.
- La prévention et le maintien de l'autonomie des séniors sur le volet du logement : logement en résidence autonomie et EHPAD.
- L'animation pour tous, avec des actions thématiques qui favorisent le lien social, familial, intergénérationnel, organisées au centre social et dans l'ensemble des communes du territoire (AESIA).
- L'accueil des jeunes enfants et le soutien à la parentalité : les établissements d'accueil du jeune enfant, le Relais Petite Enfance, le lieu d'accueil parents-enfants, l'espace de rencontre.
- L'animation et la coordination du territoire : analyse des besoins sociaux, aide à la décision et ingénierie de la participation à la définition des projets de territoire (Programme Educatif et Social de Territoire).

Accusé de réception en préfecture  
061200072387-20260119-001-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026

## Le CIAS constitue une plus-value certaine pour le territoire

en permettant aux communes de mutualiser leurs compétences et leurs moyens en matière d'action sociale afin d'harmoniser leurs politiques sociales sur un territoire tout en développant leurs capacités d'intervention.

Le CIAS des Pays de L'Aigle a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 1997.

Le Président du CIAS des Pays de L'Aigle est Monsieur Jean SELLIER.

La Vice-Présidente du CIAS des Pays de L'Aigle est Madame Nathalie LENÔTRE.

Le conseil d'administration est composé de 11 membres élus par le conseil communautaire de la Communauté de communes des Pays de L'Aigle et par 11 membres nommés.

Le CIAS est dirigé depuis 2025 par Madame Camille TOLDRE, Directrice du CIAS et de ses pôles.

Cinq pôles, dont quatre opérationnels, composent la structure :

- >Le Pôle Petite Enfance ;
- >Le Pôle Solidarité et Insertion ;
- >Le Pôle Personnes Agées et Handicapées ;
- >Le Pôle Animation Sociale ;
- > Le Pôle Coordination Sociale Locale.

Les fonctions support (communication, ressources humaines, juridique, services techniques, informatique, finances) sont portées par la Communauté de communes et mutualisées avec le CIAS. Elles font l'objet d'un refinancement par le CIAS et ses établissements à hauteur de 120 000€ en 2025.

Depuis 2021, les achats en énergie et les assurances font l'objet de groupements de commandes.

En 2025, une convention de groupement de

## L'ORGANISATION BUDGETAIRE DU CIAS ET DE SES POLES

Collectivité de rattachement	Budget	Description
CIAS	Budget général	Administration générale, Pôle Solidarité et Insertion, Logement, Santé.
CIAS – budgets annexes	CIAS - Les Archers	Gestion de la résidence autonomie
CIAS – budgets annexes	CIAS – MPE	Maison de la petite enfance et RPE
CIAS – budgets annexes	CIAS – PAS	Centre social, espace de vie social itinérant, Espace de rencontre.
CIAS – budgets annexes	CIAS – EHPAD	EHPAD Glos la Ferrière

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20260119-2026-01-19-001-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026



## LES RESSOURCES HUMAINES

### LE BILAN DE L'ANNÉE 2025 :

En 2025, un important travail a été engagé sur les ressources humaines :

- Cotation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)
- Mise en place de la prévoyance
- Mise en place du système de mise à disposition des données (SMD) : dématérialisation des demandes de congés
- Dématérialisation des bulletins de salaire
- Mise à jour du règlement intérieur
- Recrutement d'un agent en charge de la prévention et la sécurité au travail

### LES PERSPECTIVES 2026 :

- Mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA)
- Elaboration d'un règlement de formation
- Mise en place du logiciel statistique Mandy
- Elections des représentants du personnel
- Pour le CIAS : mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnelles (DUERP)

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20260119-2026-01-19-001-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026

## TABLEAU DES EMPLOIS CIAS

DATE D'APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DATE DE PRISE D'EFFET DU TABLEAU

24/11/2025  
01/12/2025

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF AVANT MODIFICATION	VARIATION PROPOSEE AU VOTE	A SUPPRIMER	EFFECTIF APRES MODIFICATION	DUREE HEBDOMADAIRE en 35ème	ETP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>							
ATTACHE hors classe	A	1		1,00	0	35	0,00
ATTACHE Principal	A	1			1	35	1,00
ATTACHE	A	2			2	35	2,00
REDACTEUR	B	1			1	35	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF principal de 1ère classe	C	2			2	35	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3			3	35	3,00
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>10</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>9</b>		<b>9,00</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>							
AGENT DE MAITRISE	C	2			2	35	2,00
ADJOINT TECHNIQUE principal de 2ème classe	C	2	1,00		3	35	3,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	5		1,00	4	35	4,00
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>9</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>9</b>		<b>9,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>							
ANIMATEUR	B	5			5	35	5,00
ADJOINT D'ANIMATION principal de 2ème classe	C	2			2	35	2,00
ADJOINT D'ANIMATION	C	2			2	35	2,00
ADJOINT D'ANIMATION	C	1			1	17,5	0,50
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>		<b>10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10</b>		<b>9,50</b>
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>							
MEDECIN hors classe	A	1			1	14	0,40
CADRE DE SANTE	A	1		1,00	0	35	0,00
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX de classe normale	A	4	1,00		5	35	5,00
AUXILIAIRE DE PUIRICULTURE de classe supérieure	B	4			4	35	4,00
AUXILIAIRE DE PUIRICULTURE de classe normale	B	5			5	35	5,00
AIDE SOIGNANT de classe supérieure	B	2	1,00		3	35	3,00
AIDE SOIGNANT de classe normale	B	10		1,00	9	35	9,00
<b>TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		<b>27</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>27</b>		<b>26,40</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>							
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF de classe exceptionnelle	A	1			1	35	1,00
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	A	4			4	35	4,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS de classe exceptionnelle	A	1			1	35	1,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	2			2	35	2,00
AGENT SOCIAL principal de 1ère classe	C	8			8	35	8,00
AGENT SOCIAL principal de 2ème classe	C	6		3,00	3	35	3,00
AGENT SOCIAL	C	13	2,00		15	35	15,00
<b>TOTAL FILIERE SOCIALE</b>		<b>35</b>	<b>2,00</b>	<b>3,00</b>	<b>34</b>		<b>34,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>91</b>	<b>5,00</b>	<b>7,00</b>	<b>89</b>		<b>87,90</b>

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20260119-2026-01-19-001-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026



## LES RESSOURCES FINANCIERES

Les résultats de l'année 2025 présentent une clôture budgétaire en léger déficit à hauteur d'environ 20 000€

Les équipes témoignent d'une grande vigilance afin de continuer à limiter les coûts en particulier sur le fonctionnement.

Comme en 2024, certains postes sont restés vacants tout ou partie de l'année, notamment des postes qualifiés pour lesquels des profils adaptés sont difficiles à trouver dans des territoires comme le nôtre (référent santé, référente famille, animateur EHPAD, agent d'accueil à temps partiel à la MPE).

### LES MOYENS FINANCIERS DE FONCTIONNEMENT

#### - Les dépenses prévisionnelles

En 2026, les dépenses de fonctionnement (011 et 016) sont en légère hausse sur 3 budgets :

- + 3% sur le budget général : rapatriement d'une voiture électrique depuis le PAS au bénéfice d'un agent RQTH (location batterie), frais d'électricité pour le local d'AA, augmentation des tarifs de l'assurance multirisques, taxe d'habitation du logement ALT VIF non provisionnée antérieurement. Ces nouveaux coûts sont en grande partie compensés par des efforts de réduction des dépenses sur les autres postes.
- +7,7% sur la MPE : rattrapage des dépenses non honorées sur la crèche de SS, reflet d'une augmentation de divers coûts de maintenance observés en 2025, hausse du coût de l'alimentation, frais d'analyse des pratiques professionnelles non provisionnés en 2025.

- +1% sur les Archers : conséquence d'une importante fuite d'eau en 2025.

Les dépenses de fonctionnement du PAS (011 et 016) seront en revanche drastiquement réduites du fait du fonctionnement hors les murs de la structure sur l'année (-57%).

L'absence de collecte pour l'aide alimentaire en 2025 sera compensée par un décalage du calendrier en 2026 : les stocks devront être reconstitués plus tôt et une nouvelle collecte organisée au printemps.

NB : Les économies à attendre sur la facture d'électricité ne seront que limitées en 2026 du fait d'un décalage du paiement d'une partie des factures de 2025.

Concernant les autres dépenses (65/016), on s'inscrit dans la tendance constatée en 2025 avec une baisse du montant attribué en subvention aux associations mais une hausse des aides financières aux habitants en difficultés. L'enveloppe proposée est de 29 000€ (-5000€ par rapport au BP 2025 ; 20 500€ en réalisé).

S'agissant du personnel (012), les prévisions pour 2026 sont marquées par des tendances contrastées : d'une part une hausse mécanique, reflétant l'augmentation des cotisations CNRACL, l'entrée en vigueur de la réforme de l'IFSE, participation à la mutuelle agents, etc. ; d'autre part des économies réalisées du fait de départs (retraite Catherine Lemeux, retraite pour invalidité d'un agent des Archers, vacance du poste de référente famille).

La hausse constatée en 2025 sur les structures petite enfance en lien avec la mise en œuvre du bonus attractivité (70% CAF et 30% CIAS) est pérennisée.

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20260119-2026-01-19-001-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026

## - La subvention d'équilibre

Les recettes se décomposent de la façon suivante :

- 1 365 000 € : subvention d'équilibre versée par la CDC, en attente de validation.
- 1 319 000 € (hors EHPAD) : au titre des tutelles financières
- 260 000€ au titre de la participation des usagers

Nos principaux financeurs institutionnels sont :

- La CAF et la MSA pour le financement des contrats d'animation globale, d'animation familiale et la prestation de service unique
- L'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil départemental pour l'EHPAD
- Le Conseil départemental pour le CPOM des Archers
- L'Agence régionale de santé (ARS) pour le référent santé
- Le Conseil Départemental dans le cadre de la convention RSA et du PDI
- La CAF et le ministère de la justice pour l'espace de rencontre
- La DDETS-PP au titre de l'ALT VIF (logement femmes victimes de violences intrafamiliales)
- L'Etat au titre du Service public de la petite enfance (versement Ville de L'Aigle)
- Des partenaires du territoire

Notons plusieurs subventions exceptionnelles accordées à l'EHPAD en 2025 :

- En réponse à un appel à projets de la Fondation Bruneau : 6000€ de la Fondation et 1000€ du Rotary Club de L'Aigle
- 115 000€ au titre des EHPAD en difficulté par l'ARS
- 10 000€ au titre de la transition énergétique par l'ARS

Le service d'aide alimentaire reste en attente de la réponse de la DDETS-PP à l'appel à projets Mieux Manger Pour Tous pour le financement d'un poste de chargé de mission « Lutte contre la précarité alimentaire ».

Deux subventions ont été restituées pour des projets n'ayant pu être déployés sur l'année 2025 : colocation jeunes actifs (CAF), PSFP (ARS). En 2026, compte tenu du fonctionnement hors-les-murs du PAS, il n'est pas certain de solliciter de financements dans le cadre des appels à

projets de l'ARS et de la politique de la Ville.

2024	2025	Proposition 2026
1 210 000	1 260 000	1 365 000

## - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

## - Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement se fera principalement en fonds propres grâce à une gestion rigoureuse dégageant de l'autofinancement.

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20260119-2026-01-19-001-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026



# LE PÔLE PETITE ENFANCE

La Maison de la Petite Enfance regroupe 3 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ainsi que le Relais Petite Enfance.

## LE RELAIS PETITE ENFANCE :

- Un lieu d'échange, d'informations, et d'accompagnement pour les assistantes maternelles ainsi que pour les familles
- Un guichet unique, pour toutes les demandes d'accueil sur le territoire

## **LES PERSPECTIVES 2026 :**

- Participation du Relais à la semaine de la petite enfance sur le thème « les équilibres » avec la possibilité aux familles employeurs d'une assistante maternelle de participer aux ateliers
- Investissement dans l'achat de caisse de transport à roulettes afin de faciliter la manutention du matériel nécessaire à la mise en place des ateliers en itinérance
- Partenariat avec le Silo de Verneuil Sur Avre pour la mise en place d'éveil musical 1 fois par mois
- Mise en place d'un partenariat avec la bibliothèque de Rai à hauteur d'une fois par mois
- Développement d'ateliers centrés sur la nature
- Réactualisation de règlement de fonctionnement du RPE
- Propositions des formations suivantes : SST initial (Sauveteur, Secouriste du travail), recyclage SST et Eveil à la nature avec sensibilisation à l'environnement en partenariat avec les relais du perche

## LE MULTI-ACCUEIL :

- 66 lits qui sont répartis en 4 espaces selon l'âge de l'enfant
- Pour les enfants à partir de 2 mois et demi jusqu'à l'âge d'aller à l'école
- Du lundi au vendredi de 7h à 18h30
- Temps d'adaptation, de familiarisation de 10 à 15 jours
- Des repas réalisés sur place
- Accueil d'enfant porteur de handicap avec mise en place d'un projet d'accompagnement individualisé

## **LES PERSPECTIVES 2026 :**

Notre volonté commune est de renforcer le travail collaboratif entre les trois structures Petite Enfance. L'objectif est de construire une identité partagée, d'harmoniser nos pratiques et de développer des projets communs au service des enfants et des familles du territoire. En travaillant ensemble, nous souhaitons consolider une cohérence éducative forte, enrichir nos actions et offrir un accueil toujours plus qualitatif.

- Éveil artistique, culturel et ouverture au monde
- Soirées-débats & temps d'échanges avec des partenaires extérieurs
- Qualité éducative, professionnalisation et cohérence des pratiques
- Aménagements, environnement et nature
- Organisation de l'accueil et pratiques éducatives
- Partenariats et dynamique territoriale
- Projet interne
- Évaluation et suivi des projets
- Communication et sensibilisation auprès des

Accusé de réception en préfecture  
081-200072387-20260119-2026-01-19-001-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026

1

familles

- Reconduction des réunions de rentrée

### **LA CRECHE DE SAINT SULPICE SUR RISLE :**

- 24 berceaux
- Enfants à partir de 18 mois jusqu'à l'âge d'aller à l'école
- Du lundi au vendredi de 7h15 jusqu'à 18h15

### **LES PERSPECTIVES 2026 :**

- Éveil musical.
- Éveil moteur.
- Passerelle avec la médiathèque et son conteur.
- La place du parent.
- Projet Nature.

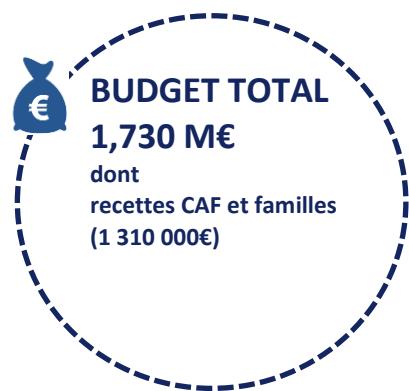
### **La Halte-Garderie :**

- Pour les enfants de plus d'un an jusqu'à l'âge d'aller à l'école
- 10 places
- Du lundi au vendredi de 9h à 16h
- Se situe en centre-ville au sein de la Résidence Autonomie « Les Archers »

### **LES PERSPECTIVES 2026 :**

Pour l'année 2026, la halte-garderie souhaite renforcer ses actions auprès des enfants et des familles, tout en poursuivant sa dynamique d'ouverture vers les partenaires du territoire :

- Déploiement du "Salon des partages"
- Organisation régulière d'ateliers parents-enfants
- Poursuite du travail partenarial
- Participation à la Semaine de la Petite Enfance
- Sorties extérieures régulières
- Création d'un espace extérieur
- Continuité du projet intergénérationnel
- Poursuite des formations autour de la parentalité.



**TOTAL ETP PRESENTS :**  
**31,10 ETP**





## LE PÔLE SOLIDARITE ET INSERTION

Le CIAS des Pays de L'Aigle, c'est d'abord un **accueil inconditionnel de proximité** avec un agent dédié à l'accueil physique et également un accueil téléphonique. Les personnes sont orientées vers d'autres structures ou partenaires et également vers nos services.

Le Pôle Solidarité et Insertion propose la **domiciliation**, pour les personnes sans domicile fixe ou hébergées chez un tiers, ayant besoin d'une adresse administrative. Cela permet de recevoir son courrier et de faire valoir ses droits. Celle-ci est valable 1 an sous condition d'un lien avec le territoire, les entretiens sont uniquement sur rendez-vous avec un agent du CIAS.

**L'aide sociale légale** constitue une obligation pour la collectivité publique et un droit pour l'individu. Elle recouvre l'ensemble des prestations dont les conditions d'attribution sont fixées par la loi. Au titre de l'aide sociale légale, le CIAS participe à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale pour les obligations alimentaires, aide-ménagère. Il a un rôle d'accueil des demandeurs, d'aide au remplissage des dossiers, de compilation et de validation des pièces justificatives. Le dossier est ensuite transmis au Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour instruction et décision.

Ce pôle permet également de bénéficier de différentes aides facultatives :

- Une **aide alimentaire** : un soutien ponctuel pour les personnes rencontrant des difficultés financières attribué sans condition

- de ressources. Le dossier doit être réalisé avec un travailleur social.
- Les **aides financières** : un soutien financier pour les personnes en situation de précarité. Le montant de l'aide est de 150€ par an et par foyer. Cela peut-être pour des factures d'énergie, la santé, le logement, pour les formations ou les loisirs etc...
- Les **aides vacances** : un dispositif d'aide au départ en vacances pour les enfants ou les familles. Ce dispositif a un caractère de subsidiarité et 10% du coût total du séjour doit rester à la charge de la famille.

**L'accompagnement social** est réalisé par le Pôle Solidarité et Insertion qui accueille et accompagne de façon individualisée les personnes bénéficiaires du RSA, de plus de 25 ans, sans enfant à charge, résidant sur le territoire de la Communauté de Communes.

L'accompagnement est réalisé dans le cadre d'une convention avec le Conseil Départemental sur la période 2023-2025.

**De nombreuses permanences** sont assurées au pôle administratif, entre autres : le Juge des Tutelles, l'ACJM, l'ARGIC-ARCCO, l'UDAF, le Point Conseil Budget, la MSAIO...

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20260119-2026-01-19-001-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026

## LES INVESTISSEMENTS 2026

- Mobilier d'accueil du CIAS (en attente des travaux de réhabilitation du pôle administratif)
- Matériel informatique (double écran) et de communication (smartphone)
- Fauteuil de bureau

## LES PERSPECTIVES 2026

### - L'aide alimentaire :

Poursuite du travail sur la composition des colis et recherches de fournisseurs concernant les fruits et légumes afin d'en augmenter la proportion.

Travail autour du format de la collecte alimentaire : collecte décalée au printemps 2026. Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission en cas d'accord de subvention par la DREETS (AAP Mieux manger pour tous) dans l'objectif de travailler sur la coordination des structures d'aide alimentaire du territoire, l'amélioration des paniers alimentaires et la recherche de nouveaux fournisseurs, etc.

### - L'insertion :

- Poursuite de l'animation et de la coordination du groupe de travail « Accès aux droits » dans le cadre de la CTG.
- Maintien et consolidation du réseau partenarial, notamment dans le cadre des situations sociales complexes.
- Organisation d'une réunion d'information et d'échange sur les pratiques et les objectifs d'accompagnement entre les travailleurs sociaux et les mandataires judiciaires.
- Veille légale et suivi de la mise en application de la loi plein emploi concernant l'accompagnement des BRSA avec la loi plein emploi.
- Renouvellement de la convention RSA avec le CD
- Poursuivre l'accueil des partenaires extérieurs au CIAS

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20260119-2026-01-19-001-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026



## LE PÔLE ANIMATION SOCIALE

En 2026, les locaux du Pôle animation sociale fermeront leurs portes pour une réhabilitation complète du bâtiment, menée dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de la Madeleine (opération ANRU).

L'année sera aussi dédiée au renouvellement des projets sociaux des deux structures : centre social et espace de vie sociale (AESIA), indispensables au conventionnement avec la CAF.

### Fonctionnement du PAS pendant les travaux

Les équipes du PAS seront relogées dans le bâtiment de l'Horloge à l'école Mazeline : elles y disposeront d'un bureau pour les temps de travail et de coordination, un espace de stockage, et des sanitaires.

Ce bâtiment n'étant pas ouvert au public, les activités seront organisées en itinérance sur la ville de L'Aigle et les autres communes de la CDC. Des créneaux récurrents seront réservés dans les locaux relevant de la compétence CIAS et CDC : salle d'activité de la résidence des Archers, halte-garderie, salle de réunion du PSLA, hall et salle de réunion du gymnase intercommunal, deux médiathèques (La Ferté Fresnel et Moulins). Les partenariats existants avec les structures associatives devraient permettre à certaines activités d'être accueillies à la MJC (radio, ludothèque) ou à l'Atelier Aigle Insertion (atelier couture). Nous sommes en attente de réponse pour des créneaux récurrents ou ponctuels complémentaires dans les salles relevant de la compétence Mairie de L'Aigle (dont médiathèque de L'Aigle et bâtiment des Tanneurs, maison des associations Jules Ferry et MJC).

Il n'existe aucun bâtiment habilité à recevoir du public (ERP) sur le quartier, à l'exception de l'école La Ribambelle dont la destruction sera amorcée en

juillet. Afin de maintenir une présence sur le quartier (et pas seulement en proximité), une demande a été formulée afin que le logement du Conseil citoyen soit prêté pour animer des temps de convivialité.

Du transport (minibus) pourra être organisé afin de soutenir la mobilité des habitants du quartier sur les nouveaux sites d'activité. Les propositions de sorties seront amplifiées.

Concernant le matériel, trois niveaux de stockage sont prévus : stockage du matériel utilisé au quotidien et lors des itinérances ; stockage tampon pour du matériel pouvant être mobilisé en cours d'année ; stockage définitif pour l'ameublement.

Une communication est prévue à la rentrée à destination du grand public : fermeture au public le 13 février au soir, démarrage des travaux le 2 mars, réouverture environ 1 an plus tard. Les partenaires ont déjà été informés. Le relogement des activités des partenaires qui avaient lieu dans les locaux du PAS, notamment les partenaires associatifs, a été appuyé par les services du CIAS.

### Renouvellement des projets sociaux

Le projet social, propre à chaque structure, décline sa fonction d'animation globale, et doit être validé par la CAF de l'Orne pour confirmer l'agrément de fonctionnement. Les projets sociaux du centre social et de l'EVS courent sur la période 2022-2026.

Le projet du centre social est structuré selon les 5 axes suivants :

- Soutenir la parentalité
- Accompagner les usages du numérique
- Rayonner sur tout le territoire
- Valoriser l'animation sociale
- Promouvoir la santé des habitants du territoire
- AESIA

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20260119-2026-01-19-001-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026

orientations et orientations

- Faciliter l'accès aux droits, aux services, aux loisirs, à la culture, afin de créer et entretenir le lien social
- Construire un espace d'accueil, d'écoute, d'expression, permettant aux habitants de concevoir et réaliser leurs projets

En 2026, le centre social et l'EVS devront présenter un nouveau projet social en vue de renouveler leur agrément CAF.

Afin de fixer un cadre au nouveau projet social des structures, et en amont du lancement de la démarche participative de co-construction des orientations des projets sociaux avec les habitants, les partenaires et les élus du territoire, les membres du conseil d'administration du CIAS ont pu exprimer leurs attentes quant aux objectifs prioritaires à rechercher par la structure, tant dans les thématiques explorées avec les habitants que dans la manière dont la participation et l'adhésion des publics sont recherchées, lors du CA du 24/11/2025.

Les retours peuvent être synthétisés ainsi :

- Un lieu ouvert à tous et partagé par tous, intergénérationnel
- Des pratiques d'aller-vers pour toucher le public le plus large et le plus divers possible
- Un lieu tourné vers l'ensemble des quartiers de la ville de L'Aigle et des communes de la CDC
- Un service qui contribue à déstigmatiser le quartier de la Madeleine
- Une action qui s'inscrit en complémentarité de celle de la MJC et des autres structures d'animation de la vie sociale
- Un axe de travail à investiguer sur la jeunesse
- Un point de vigilance sur la solitude des seniors, notamment en milieu rural (AESIA)

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20260119-2026-01-19-001-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026



**TOTAL ETP PRESENTS :**  
**8,40 ETP**

**ESTIMATION FINANCIERE DE LA  
 REHABILITATION (DECEMBRE 2025,  
 LANCEMENT DU DCE)**

DEPENSES	en € HT	en € TTC
Etudes et diagnostics	6 040 €	7 248 €
Honoraires	139 934 €	167 921 €
Conduite d'opération	40 600 €	48 720 €
Estimation travaux y compris aléas et révision de prix	1 153 948 €	1 384 738 €
Frais divers	43 666 €	51 900 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 384 189 €</b>	<b>1 660 526 €</b>
RECETTES		
Etat (DETR)	330 000 €	330 000 €
Région	304 500 €	304 500 €
Fonds vert	115 000 €	115 000 €
CAF (prêt)	90 000 €	90 000 €
<b>TOTAL subventions</b>	<b>839 500 €</b>	<b>839 500 €</b>
FCTVA		268 603 €
<b>TOTAL recettes</b>	<b>839 500 €</b>	<b>1 108 103 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>544 689 €</b>	<b>552 423 €</b>
<b>Taux d'autofinancement</b>	<b>39%</b>	<b>40%</b>



Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20260119-2026-01-19-001-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026



## LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES ARCHERS »

Cet établissement permet à ses résidents d'accéder à un logement autonome et indépendant, dans un environnement plus sécurisé tout en bénéficiant de l'ensemble des services collectifs proposés (restauration, animations, laverie...) afin de maintenir du lien social et lutter contre l'isolement. Il se situe dans le centre-ville de L'Aigle

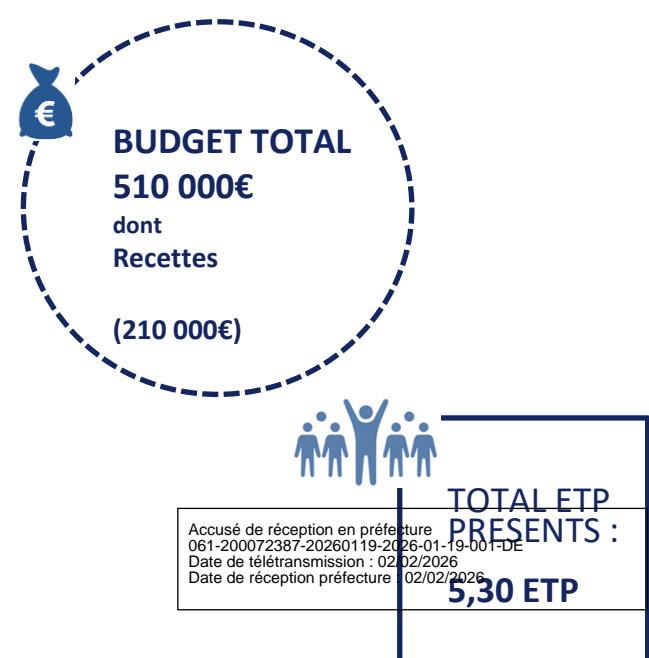
- Accueil des personnes de plus de 60 ans
- Personnes autonomes (GIR 4 à GIR 6)
- Compte 42 logements non meublés
- 38 logements de type F1 bis (30.02 à 33.25m<sup>2</sup>)
- 4 logements de type F2 (42.32 à 56.93m<sup>2</sup>)
- Un travailleur social qui vous accompagne si besoin
- Une astreinte 24h/24 et 7j/7

### LES INVESTISSEMENTS 2026 :

- Plafonds de l'entrée de la résidence
- Réhabilitation de 3 logements (cuisine/sol/électricité)
- Achat de plaques de cuisson
- Achat de matériel de bureau et informatique
- Achat de matériel d'animation
- Investissement d'un logiciel pour fluidifier la facturation des loyers

### LES PERSPECTIVES 2026 :

- Poursuite des travaux d'amélioration de l'habitat (réfection des logements entre chaque location)
- Poursuite du partenariat avec le Pôle Petite Enfance, le Pôle Animation Sociale
- Poursuite de la médiation animale
- Poursuite des ateliers bien-être
- Evaluation externe de la résidence
- Validation du projet d'établissement
- Finir la décoration des étages de la résidence et de la salle d'animation
- Renouvellement des membres du CVS (Conseil de Vie Sociale)
- Transmission de la gazette aux familles





## L'EHPAD DE GLOS LA FERRIÈRE

C'est un établissement public qui se situe à Glos la Ferrière (La Ferté en Ouche). L'EHPAD accueille les personnes âgées dépendantes qui ont 60 ans et plus. Cet établissement dispose de 50 lits habilités à l'aide sociale.

- Les chambres sont individualisées
- Les animaux de compagnie sont autorisés
- Présence de personnel 24h/24
- Animations quotidiennes
- Gestion du linge assurée par l'établissement
- Les repas sont préparés sur place

### LES PERSPECTIVES 2026

- L'EHPAD a été retenu sur un appel à projet permettant de créer un petit café et sa terrasse au 1er étage de l'établissement permettant la création d'un nouvel espace climatisé, mais également d'un lieu et d'un temps favorisant le plaisir et l'hydratation. Cette action pourra également être l'occasion de recréer une association de familles des résidents pour favoriser l'animation.
- Pérennisation de toutes les actions 2025.
- Intégration d'un nouveau médecin coordinateur et d'une nouvelle animatrice.

### LE FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE 2026

Le taux d'occupation devrait rester élevé et proche des 100% au vu des demandes toujours importante d'entrée dans l'établissement. Le taux de personne au tarif différencié devrait continuer à progresser.

Le contrat d'électricité renégocié en 2025 laisse

envisager une baisse des coûts de l'énergie dès 2026.

Le niveau des amortissements devrait également baisser de près de 20k€ entre 2025 et 2026.

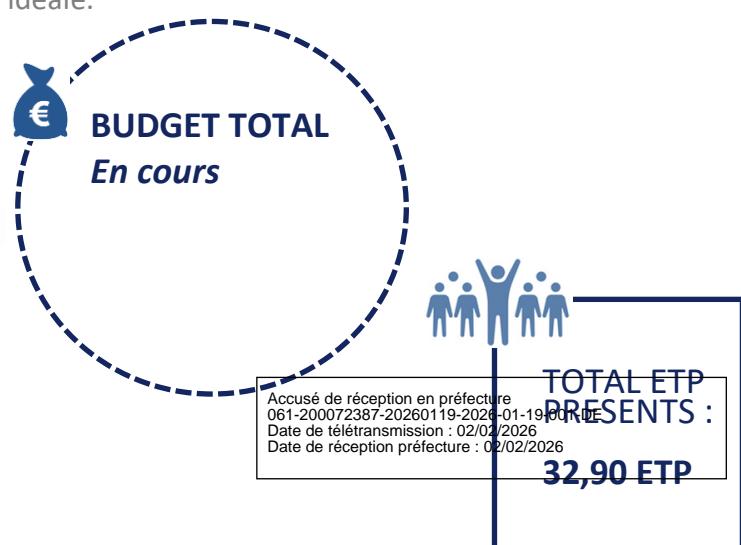
Cet exercice devrait permettre d'avancer dans le plan de retour à l'équilibre.

### LES INVESTISSEMENT 2026

La question de l'appel malade serait à envisager pour 2026. Cet appareil permet aux résidents d'appeler tant pour des problèmes de santé (chutes, sensation de mal être...) que pour des besoins pragmatiques (besoins d'élimination, ou simplement perte d'un objet). Il est observé plusieurs évolutions autour de cet outil :

- une augmentation majeure des demandes des résidents pour des besoins d'hostellerie (+146% d'appel malade entre 2024 et 2025)
- une augmentation du nombre de résidents avec troubles cognitif ayant des difficultés d'utilisation de l'appel malade
- l'apparition de nouvelles technologies identifiant sans appel du patient une chute, une baisse de tension, un malaise.

Aussi, pour l'efficacité de l'outil, pour faciliter la vie des équipes, la recherche d'un nouvel appel malade serait idéale.





## LE PÔLE COORDINATION SOCIALE LOCALE

Le pôle administratif du CIAS des Pays de L'Aigle est constitué de plusieurs chargés de missions. Sous la direction de Madame TOLDRE, ils ont pour mission de mettre en œuvre la politique sociale ainsi que dans la coordination et le développement d'actions transversales avec les différents acteurs.

### - La chargée de coopération Convention Territoriale Globale (CTG)

La **Convention Territoriale Globale** est l'accord cadre stratégique et politique signé entre la collectivité (Communauté de communes) et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Orne, sur une période de 4 à 5 ans. Son animation, ainsi que celle de son projet, sont confiées au CIAS.

La CTG répond à plusieurs objectifs :

- Identifier les enjeux et priorités du territoire en matière de services aux familles ;
- Porter une réflexion globale et décloisonnée sur l'offre plus générale de services à la population ;
- Valoriser et mieux faire connaître les actions existantes, mais aussi construire de nouvelles actions adaptées aux besoins du territoire ;
- Consolider le partenariat entre les acteurs locaux.

Elle se décline sous la forme d'un **Projet Social et Educatif**, document par lequel la collectivité

définit sa feuille de route pour le développement des services aux familles. Celui-ci fait partie d'un projet de territoire plus large, qui articule l'ensemble des documents cadre en vigueur sur l'intercommunalité.

Le poste de **chargée de coopération** est co-financé à hauteur de 50% par la CAF de l'Orne pour faire vivre et animer ce projet.

### LES PERSPECTIVES 2026

- Réécriture du projet social et éducatif avec l'objectif de la signature de la nouvelle Convention Territoriale Globale, fin 2026.
- Travail autour de la mise en place du Service Public de la Petite Enfance (SPPE)
- Renouvellement des projets du centre social, d'AESIA, des accueils de loisirs, des structures petite enfance
- Renforcer l'accompagnement proposé aux parents et futurs parents (articulé avec le SPPE)
  - Co-animer des groupes thématiques
  - Contribuer au PEDT et aux partenariats écoles/centres de loisirs
  - Communication
  - Poursuite de l'organisation de la Journée Prévention Santé
  - 4<sup>ème</sup> édition de la Quinzaine des Familles
  - Projet « Rue aux enfants, rues pour tous 2026 »
  - Promotion des métiers de la petite enfance

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20260119-2026-01-19-001-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026

## - La chargée de coopération Petite enfance

Depuis septembre 2024, la CAF de l'Orne co-financie également un poste de chargée de coopération Petite enfance.

Celle-ci contribue à la dynamique de projets sur les thèmes de la petite enfance et de la parentalité dans le cadre de la CTG et impulse le développement et la valorisation des projets des structures petite enfance (EAJE et RPE).

Depuis l'entrée en vigueur du Service public de la petite enfance (SPPE), au 1er janvier 2025, elle est garante de la réponse portée par la collectivité aux nouvelles compétences qui lui sont confiées.

## LES PERSPECTIVES 2026

- Préparation de la quinzaine des familles (fin mars 2026)
- Projet « Rues aux enfants, rues pour tous 2026 »
- Réécriture du projet d'établissement des 3 structures petite enfance
- Communication sur les structures petite enfance et les actions parentalité
- Réécriture du PSET pour le renouvellement de la CTG
- Participation au PEDT et aux partenariats écoles / centres de loisirs
- Promotion des métiers de la petite enfance
- Développer de nouveaux projets autour de la petite enfance et de la parentalité
- Co-animer le réseau d'acteurs petite enfance et parentalité du territoire
- Travail autour de la mise en place du SPPE (Service Public de la Petite Enfance)

### - Le chargé de mission logement :

Le logement social fait partie des compétences déléguées au CIAS par la Communauté de communes. Le cadre légal a en effet profondément évolué ces dernières années – lois Alur (2014), Egalité et Citoyenneté (2017), Elan (2018) et 3DS (2022) – donnant aux EPCI un rôle de **chef de file en matière de gestion de la demande et des attributions de logement social**.

Le chargé de mission logement est notamment chargé des missions suivantes :

- Informer et enregistrer les demandes de

logement social

- Participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique du logement social
- Suivre la politique d'attribution à l'échelle de la collectivité et participer aux CALEOL des différents bailleurs
- Animer les groupes de travail alimentant la Conférence Intercommunale du Logement
- Suivre et évaluer le système de cotation de la demande
- Participer et représenter la collectivité lors de réunions organisées par les partenaires à l'échelle locale, départementale ou régionale.

## LES PERSPECTIVES 2026

- Nouvelle Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

Renouvellement de l'instance et mise à jour des orientations territoriales en matière d'attributions.

- Mise en place du PPGD (Plan Partenarial de Gestion de la Demande)

Objectifs :

Améliorer l'information des demandeurs,  
Fluidifier les attributions,  
Renforcer l'analyse des besoins.

- Elaboration de la CIA (Convention Intercommunale d'Attribution)

Document structurant définissant :

Les secteurs de mixité,  
les règles d'attribution,  
les principes de priorisation.

### - Le chargé de mission santé :

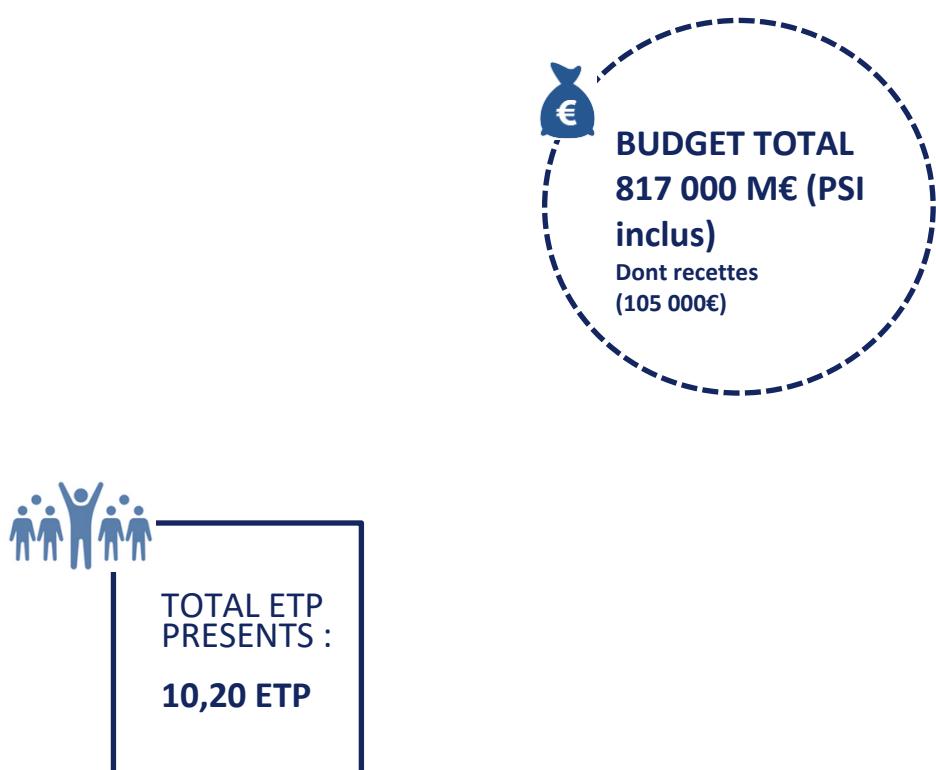
Le territoire de la Communauté de communes est identifié par les autorités sanitaires comme particulièrement critique du point de vue des indicateurs de santé. C'est la raison pour laquelle l'ARS Normandie co-finance un poste de chargé de mission dédié.

Le poste de chargé de mission santé est malheureusement vacant depuis novembre 2024. Historiquement mobilisé sur la mise en place d'un Contrat local de santé (50%) et d'un Réseau territorial de promotion de la santé (50%), le poste est dorénavant fléché à 100% sur le CLS afin de faciliter le recrutement d'un professionnel.

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20260119-2026-01-19-001-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026

Les missions qui lui sont confiées sont les suivantes :

- Elaborer le Contrat Local de Santé, avec les acteurs du territoire, la population et les élus, afin de mettre en œuvre une politique de santé pour répondre aux besoins du territoire.
- Développer des projets de prévention et de promotion de la santé sur les thématiques suivants : nutrition, santé environnementale, bien-être physique et la santé mentale, addictions, usage des écrans et compétences psycho-sociales
- Animer un point « relais documentaires » constitué des jeux ou des outils pédagogiques sur la santé, la drogue, l'alcool, la parentalité et la santé mentale.





## LA DIRECTION GENERALE

### LES TEMPS FORTS ET PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNEE 2025

Au-delà des missions de management et de gestion du quotidien, l'année 2025 a été marquée par plusieurs temps fort pour la nouvelle direction, dont voici une liste (presque) exhaustive :

- Immersion dans les services au moment de la prise de poste
- Intégration des différentes instances internes et externes :
  - Commissions d'admission MPE, EHPAD, résidence autonomie
  - Pré-CLU
  - CCAPEX (commission de coordination des actions de prévention des expulsions) en alternance avec Mme Lenôtre (mensuelles)
  - Commissions RSA (mensuelles) : animées par le Conseil départemental, les commissions RSA sont des espaces partenariaux d'échange et de décision quant aux situations complexes de bénéficiaires du RSA (suspension, reprise, non-respect des engagements, etc.). Elles permettent également de recevoir les bénéficiaires du RSA à l'initiative de leur référent pour leur permettre d'exposer leur situation ou leur rappeler leurs droits et devoirs.
- Rencontres et travaux avec les partenaires proches du CIAS et ses financeurs :
  - Avec l'association Ysos : rencontre autour du dispositif LHSS (lit halte soin santé) hébergé au sein de la résidence des

Archers ; réflexion autour du parcours des femmes victimes de violences accédant au logement ALT VIF du CIAS depuis l'hébergement d'urgence

- Avec le bailleur social Seminor : rencontre autour de la convention de location de l'immeuble de la résidence des Archers
- Avec les services de l'Etat et le Conseil départemental : participation aux travaux de renouvellement du PDALHPD
- Avec le Conseil départemental : rencontres des délégataires RSA (évolution du service dans le cadre de la loi Plein Emploi), rencontre de la PMI
- Avec la Fondation Normandie Génération : rencontre avec le service de médiation familiale, marraine du GEM Relais Sourire
- Rencontre avec le bailleur social Orne habitat ; partenariat avec Logissia dans le cadre du relogement des habitants de la tour Romain Rolland
- Rencontre du Centre de gestion 61, participation à un séminaire sur l'absentéisme
- Autres associations du territoire rencontrées : Mission locale, Mediadom, Petits frères des pauvres, Resto du cœur, CMP/CPO, Repair, CLIC
- Avec la CAF : renouvellement de la CTG, suivi des agréments des structures CIAS et de leurs projets sociaux
- Avec la MSA
- Avec l'Assurance maladie

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20260119-2026-01-19-001-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026

- Participation aux travaux du contrat local de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (Comité de pilotage, suivi du projet Van Plurielles, sensibilisation au phénomène prostitutionnel) ; rencontre avec la déléguée départementale aux droits des femmes
- Deux réunions mensuelles avec les accueillantes de l'espace de rencontre, participation au dispositif de coordination des espaces de rencontre et de la médiation familiale animé par la CAF
- Participation aux instances de dialogue social CDC et CIAS (CST/F3SCT)
- Participation aux projets transverses avec la CDC (ANRU et contrat de ville, PEDT, Transport à la demande, Défi-Toit) + RH (cotation de l'IFSE, point bi-mensuel avec le service RH) + techniques (audits énergétiques, point mensuel avec le service bâtiment)
- Membre des conseils d'administration de l'association AAES et de la MJC (membre de droit)
- Projets de réhabilitation / rénovation du pôle administratif et du PAS
- Signalement d'informations préoccupantes relatives à l'enfance en danger en direction du Conseil départemental
- Soutien aux élus du territoire face aux situations complexes traversées par leurs administrés

La direction est soutenue dans ses fonctions par deux professionnelles : l'assistante de direction et la conseillère sociale.

**- L'assistante de direction :**

L'assistante de direction assiste la directrice afin d'optimiser la gestion de leur activité. Elle organise et coordonne les informations internes et externes liées au fonctionnement de la structure. Elle a en charge le suivi des assemblées.

**- La conseillère sociale :**

Elle exerce une fonction de conseil et d'expertise auprès de la direction, des élus et des équipes et intervient auprès des personnes confrontées à des difficultés pour les mettre en relation avec les partenaires du territoire.

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20260119-2026-01-19-001-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026

## NOTES



WWW.PAYSDELAIGLE.FR

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20260119-2026-01-19-001-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026